

**INFORMATION RELATIVE AUX CONDITIONS FINANCIÈRES DU DÉPART À LA RETRAITE DE
M. PIERRE DUFOUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE L'AIR LIQUIDE S.A.**

Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, son mandat de Directeur Général Délégué de L' Air Liquide S.A. a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017. Son mandat de gérant au sein de la filiale allemande prendra fin le 14 juillet 2017¹. Pierre Dufour demeure Administrateur de L' Air Liquide S.A, son mandat actuel prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Les conditions financières liées à la fin des fonctions exécutives de Pierre Dufour au sein du Groupe sont les suivantes :

- **Rémunération fixe 2017** : la base annuelle de la rémunération fixe s'élève à 675 000 euros. Elle est due au prorata du temps travaillé pour chacune de ces fonctions.
- **Rémunération variable 2017** :
 - elle est limitée à 140 % du fixe et est liée :
 - pour 85 % de la part fixe, à deux critères financiers, dont un objectif de progression du BNPA récurrent et un objectif de ROCE ;
 - pour 55 % de la part fixe, à des objectifs personnels liés à l'intégration d'Airgas, à la RSE, à l'organisation et aux ressources humaines ainsi qu'à des objectifs de performance individuelle.
 - elle sera due prorata temporis et payée en 2018, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires et sous réserve de l'approbation par cette Assemblée des éléments de rémunération pour 2017.
- **Avantages en nature et autres éléments de rémunération** : ces éléments seront versés prorata temporis et comprennent :
 - un avantage en nature (usage d'une voiture de fonction) pour un montant valorisé à 12 120 euros en base annuelle,
 - un montant de 250 000 euros en base annuelle versé par la filiale allemande à Pierre Dufour qui assure la Direction du Pôle de Francfort et qui inclut pour environ la moitié, un montant correspondant aux avantages en nature (logement) dont Pierre Dufour bénéficiait auparavant en France.
- **Options et actions de performance** : Pierre Dufour n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription dans le cadre des Plans annuels du 29 novembre 2016, comme c'est l'usage dans le Groupe. Il ne bénéficiera pas d'attribution en 2017.

Les règlements des plans d'options de souscription et d'actions de performance d'Air Liquide prévoient qu'un bénéficiaire qui quitte le Groupe à la suite d'un départ à la retraite conserve le bénéfice des options non levées et des actions de performance non encore acquises, même si la période de réalisation des conditions de performance n'est pas encore achevée.

Sur recommandation du Comité des rémunérations, après examen comme recommandé par le Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration a confirmé son accord pour que Pierre Dufour conserve le bénéfice de ces options et actions de performance conformément aux termes des règlements d'origine. Les règlements de ces plans demeurent cependant applicables et notamment :

- les conditions de performance et les périodes au cours desquelles ces conditions doivent être remplies,
- les périodes de blocage (options de souscription) et de conservation (actions de performance).

Options de souscription et actions de performance pour lesquelles la période de réalisation des

¹ Les éléments de rémunération dus au titre du mandat en Allemagne sont intégrés dans les montants communiqués.

conditions de performance est encore en cours :

- Plans du 28 septembre 2015, pour lesquels la réalisation des conditions de performance est appréciée sur trois ans et sera constatée au 31 décembre 2017 par le Conseil d'Administration de février 2018 :
 - 39 900 options attribuées. La valorisation IFRS de ces options à la date de leur attribution s'élève à 508 765 euros.
 - 5 700 actions de performance. La valorisation IFRS de ces actions de performance à la date de leur attribution s'élève à 533 121 euros.
- Plan Airgas du 29 juillet 2016, pour lequel la réalisation des conditions de performance est appréciée sur trois ans et sera constatée au 31 décembre 2018 par le Conseil d'Administration de février 2019 :
 - 10 000 actions de performance. La valorisation IFRS de ces actions de performance à la date de leur attribution s'élève à 747 355 euros.
- **Aucune rémunération exceptionnelle ne sera versée.**
- **Aucune indemnité de départ ou de non-concurrence ne sera versée.**
- **Indemnité de congés payés :** en Allemagne, Pierre Dufour percevra un montant de 60 667 euros correspondant au solde des congés non pris.
- **Engagements long terme :**
 - **Retraite - France :** en complément des régimes de retraite de base et complémentaires obligatoires (Agirc/Arrco) auxquels il a été affilié, Pierre Dufour bénéficie de rentes annuelles au titre des régimes complémentaires institués par L'Air Liquide S.A. et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, comme suit :
 - au titre du régime à prestations définies dit "S" au bénéfice des cadres dirigeants salariés et mandataires sociaux : 79 790 euros² bruts par an,
 - au titre du régime à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés : 1 663 euros² bruts par an,
 - au titre du régime à cotisations définies des cadres dirigeants et mandataires sociaux : 94 259 euros² bruts par an.
 - **Assurance-vie / Contrat d'épargne :**
 - En France, Pierre Dufour peut faire valoir ses droits à tout moment au titre du contrat collectif d'assurance-vie conclu par L'Air Liquide S.A. et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Dans le cadre d'une conversion en rente viagère, les droits de Pierre Dufour au titre de ce dispositif sont estimés, au 31 décembre 2016, à 11 571 euros bruts par an.
 - En Allemagne, au titre du contrat d'épargne conclu par la filiale allemande, Pierre Dufour sera éligible à percevoir au terme de son contrat:
 - un capital correspondant au montant des versements effectués à l'organisme financier, soit 1 125 000 euros à sa date de départ. Le montant était de 740 000 euros au 31 décembre 2016. Les versements de la filiale allemande à l'organisme financier sont effectués à terme échu et comprennent, en 2017, les montants dus au titre de l'exercice 2016 (250 000 euros) et au titre de l'exercice 2017 (au prorata du temps travaillé, soit 135 000 euros).
 - des intérêts éventuels du plan acquis sur la période 2014 à 2017. Au 31 mars 2017, le montant des intérêts s'élève à 45 000 euros. Il sera mis à jour à la date de départ.

Les engagements de long terme dont bénéficie Pierre Dufour sont détaillés en pages 172 et suivantes du Document de référence 2016.

² Valeur estimée au 31 décembre 2016. Sera actualisée à la date de la liquidation de la retraite de Pierre Dufour en mai 2017.